

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1794

10 juillet 2014

SOMMAIRE

4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A.	86074	Carmudi QATAR S.C.Sp.	86109
Absolute Return Strategy Sicav	86112	Carmudi SAUDI ARABIA S.C.Sp.	86111
Alexandros S.à r.l.	86072	CDDS Luxembourg S.A.	86110
ALLTEC Participations S.A.	86074	CDP ESCF Holding S.à r.l.	86090
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.	86067	Celfloor	86069
Altice Bahamas S.à r.l.	86074	CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l.	86069
Altice SEE S.à r.l.	86074	Centre de Vue Saràl	86069
Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l.	86071	CLdN Road S.A.	86069
Anglo American Investments 10	86071	Desmond S.A.	86112
Anglo American Mongolia Holdings	86066	Ezine Invest S.A.	86067
Ashmore SICAV 2	86067	Générale d'Hôtellerie S.A.	86072
Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle	86067	Harvest TB S.à r.l.	86101
Balítex S.A.	86071	Intech S.A.	86068
Balítex S.A.	86072	Lion-Intergestion	86070
Banque BCP, S.A.	86068	Lufkin Industries Holdings Luxembourg	86066
Barlux S.A.	86072	Luxmat A.G.	86066
Belfius Re	86068	Lux Property Invest S.A.	86070
Ben & Fils	86086	Lux-Top 50 SICAV	86070
Berala	86080	MK European Capital Partners S.à r.l. ...	86073
Betic S.A.	86068	Parcadia Asset Management S.A.	86073
BOP Luxembourg (125 OBS) Holdings S.à r.l.	86083	Verone S.A.	86066
		Vianta S.A. S.P.F.	86073
		Wemmel Property	86071

Verone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 176.455.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063794/9.

(140074076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Anglo American Mongolia Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 164.322.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014063874/11.

(140075301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Lufkin Industries Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.165.944,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 167.922.

Rectificatif du dépôt L140017703

L'adresse de Madame Michelle Ryann RIEGER et de Madame Egle SABALYTE, membres du conseil de gérance de Lufkin Industries Holdings Luxembourg, se situe au 6d, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour Lufkin Industries Holdings Luxembourg

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014063854/14.

(140073802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Luxmat A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 101.496.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 26. Februar 2014

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Marcel THEISSEN, wohnhaft in B-4780 Recht, Weiherstraße 8, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, Frau Aline THEISSEN, Privatangestellte, geboren am 18/08/1981 in Malmedy (B), wohnhaft in B - 4770 Medell, Im Köllchen 35, als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 8. Mai 2014.

Für LUXMAT A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014065140/20.

(140075441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 8B, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 103.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063925/9.

(140075163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.957.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASHMORE, SICAV 2

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014063880/11.

(140075334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.183.

En date du 25 avril 2014, l'associé unique ADAFA Group Limited, avec siège social au 11, avenue Limassol, 2112 Nicosia, Chypre a transféré la totalité de ses 12 000 parts sociales à Alter Domus Participations S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Alter Domus Participations S.à r.l., précité, devient associé unique avec 12 000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063869/14.

(140074563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 100.362.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 février 2014 que:

- La démission de la société MARC MULLER CONSEILS S. A. R.L., de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet au 30 novembre 2013.

- Mme Anne-Marie PESCH, Expert-Comptable, née le 7 novembre 1977 à Mannheim à 44, um Wues L-6552 Berdorf a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014064987/20.

(140075641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Betic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014063973/10.

(140074784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 7.648.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard MOREAU

Président du Directoire

Référence de publication: 2014063958/11.

(140074464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Belfius Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 49.464.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rudy PARIDAENS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014063965/11.

(140074757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Intech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 52.838.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de Intech S.A. tenue le 6 mai 2014 à Schiffflange

L'assemblée générale des actionnaires de la société décide de nommer avec effet au 6 mai 2014, les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la société:

Monsieur Jos GLOD, né le 31 janvier 1954 à Wiltz (L), demeurant professionnellement à L -2020 Luxembourg, 8A, Avenue Monterey

Monsieur Claude STRASSER, né le 27.09.1972 à Ettelbruck (L), demeurant professionnellement à L - 2020 Luxembourg, 8A, Avenue Monterey

Monsieur Jean-Marie SPAUS, né le 31 janvier 1966 à Clervaux (L), demeurant professionnellement à L - 2020 Luxembourg, 8A, Avenue Monterey

Monsieur Pierre ZIMMER, né le 12 août 1965 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant professionnellement à L - 2020 Luxembourg, 8A, Avenue Monterey

Ainsi le nombre des administrateurs passe de 3 à 7 membres.

Ces mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014065074/22.

(140075410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064885/9.

(140075902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Centre de Vue Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 145.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 09/05/2014.

Référence de publication: 2014064887/10.

(140075920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

CLdN Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 82.290.

Extrait du conseil d'administration du 6 mai 2014

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de la société COBELFRET WATERWAYS N.V. en date du 29 avril 2014 de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas remplacer cet administrateur.

Pour extrait conforme

Jozef Adriaens / Kristof Wuytack

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014064891/14.

(140075807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.346.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2014

En date du 29 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Theodór Slemssen SIGURBERGSSON, né le 6 avril 1959 à Reykjavik, Islande, résidant à l'adresse suivante: 26, Borgartún, 105 Reykjavik, Islande, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marino GUDMUNDSSON, gérant A et président
- Monsieur Theodór Siemsen SIGURBERGSSON, gérant A
- Monsieur Godfrey ABEL, gérant B
- Monsieur Ramon van HEUSDEN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014064886/21.

(140075466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Lux Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.739.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014065137/10.

(140075595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2014

En date du 29 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lion-Intergestion

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014065131/15.

(140075597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 14 avril 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2014, LAC/2014/18187 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2015:
 - M. Jean-Claude FINCK, président
 - M. Michel BIREL, vice-président
 - M. John BOUR, administrateur
 - M. Doris ENGEL, administrateur
 - M. Gilbert ERNST, administrateur
 - Mme Claudia HALMES-COUMONT, administrateur
 - M. Pit HENTGEN, administrateur
 - M. Guy HOFFMANN, administrateur
 - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
 - Mme Françoise THOMA, administrateur
3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises
4. Nomination du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young avec siège sociale au 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014065139/29.

(140075422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Balitex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063955/9.

(140074946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Anglo American Investments 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 171.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014063873/10.

(140075307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 186.284.

RECTIFICATIF

La Société déclare par la présente, et suite au dépôt de la déclaration portant le numéro L140072586, que son associé unique a pour dénomination à compter de jour AWSHC, Inc. et que sa forme juridique est celle de «Incorporation».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour Amazon Web Services Luxembourg SARL

Signature

Référence de publication: 2014063871/15.

(140075185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Wemmel Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.820.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la Société en date du 5 mai 2014, que l'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Pierre Begasse de Dhaem de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique nomme avec effet immédiat ALLO SERVICE, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 15, avenue de la Laiterie, B-4000 Liège et immatriculée à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.771.871 comme commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

L'Actionnaire Unique décide de mettre fin au mandat de Monsieur Alain Goblet en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire Unique décide de mettre fin au mandat de M. Christophe Henrotay en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEMMEL PROPERTY

Référence de publication: 2014065392/20.

(140076106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Balitex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063956/9.

(140075176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Barlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063959/9.

(140074848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Alexandros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063894/10.

(140075268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Générale d'Hôtellerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.464.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2013 que:

- Le mandat des administrateurs en place, à savoir Messieurs André COINTET, Jean-Pierre HELAINE et Dan EPPS est reconduit pour une durée de trois ans.

- Le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anciennement LUX-AUDIT REVISION S.à r.l.), avec siège social 89A, Pafebruch à L-8308 Capellen, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, est reconduit pour une durée de trois ans.

Le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 1^{er} juillet 2013 que:

- Monsieur André COINTET, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014065024/26.

(140076016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2014.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014064355/12.

(140075279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Vianta S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 9.915.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 décembre 2013

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VIANTA S.A. S.P.F., en liquidation volontaire, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société VIANTA S.A. S.P.F., en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister. Ces livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au siège social de Parfinindus S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014065376/16.

(140075402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.693.

Extrait conforme des résolutions circulaires prises par l'Assemblée Générale de l'Actionnaire Unique tenue en date du 02 Mai 2014

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes comme administrateurs:

- THEAM, dont le siège social est situé 14 rue bergère F-75009 Paris, représenté par Monsieur Laurent Gaude, demeurant 9 TER Passage Landrieu F-75007 Paris

-Monsieur Yves Wagner, demeurant professionnellement au 19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg et

- Monsieur Masaharu Sugahara, demeurant 1-9-1 Marunouchi, Chiyoda-ku Grantokyo North Tower Tokyo.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuveront les comptes annuels au 31 décembre 2014.

L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de THEAM dont le siège social est situé 14 rue bergère F-75009 Paris, représenté par Monsieur Laurent Gaude, demeurant 9 TER Passage Landrieu F-75007 Paris

comme délégué à la gestion journalière. Le mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuveront les comptes annuels au 31 décembre 2014.

L'actionnaire unique a décidé de réélire PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l, dont le siège social est situé 400 Route d'Esch L-1471 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises. Le mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuveront les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Mai 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014065227/26.

(140075407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014063895/11.

(140074761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**Altice Bahamas S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Altice SEE S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.590.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014063897/11.

(140074427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 186.745.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Jean-François FOURT, company director, born in Pontarlier (France), on January 17, 1961, residing in F-75017 Paris, 22, rue Tocqueville,

here represented by Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A." (the "Company").

The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The Company's purpose is the formation, administration and management of "4 T Commodities and Emerging Markets Fund" (the "Fund"), a securitization fund constituted under the Luxembourg law dated March 22, 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

The Company shall carry out any activities authorized by the Securitization Law connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorized investments of the Fund; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The aforementioned powers shall be considered declaratory and not exhaustive.

The Company may provide financial support to companies in which the Company and/or the Fund holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 3. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten Euros (10.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in these Articles.

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a maximum period of six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may in particular float non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors elects a chairman among its members.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

Directors may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. In all circumstances, they shall be recorded in minutes and signed by all directors participating at the meeting. A written decision, approved and signed by all the directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors may also be taken by circular way.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two directors.

Art. 7. The operations of the Company shall be supervised by one or more qualified independent auditors ("Réviseur (s) d'entreprises agréés"). The qualified independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors in accordance with article 48 of Securitization Law. The board of directors shall determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 1st Monday day of June at 03:00 p.m..

If the said day is not a business day, the meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder. Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Each share gives the right to one vote.

Decisions shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented unless the Company Law, provides for a higher majority. However, resolutions to amend these Articles may only be adopted in accordance with the conditions provided by the Company Law.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the broadest powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits; the determination of the conditions and amount of such a distribution shall in any event comply with and be taken in accordance with the provisions of any shareholders' agreement to which the shareholders of the Company would be parties from time to time.

Art. 12. On the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of the legal reserve of the Company will amount to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

Under the provisions set forth in Article 72-2 of the Company Law, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Any share premium, bonus or other assimilated distributable reserves may be freely distributed to shareholders subject to the provisions of the Company Law and these Articles.

Art. 13. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders resolving upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 14. The Company Law shall apply to the extent these Articles do not state otherwise.

Transitory provisions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.
3. Exceptionally, the first auditor may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Jean-François FOURT, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a) Mrs. Olga VIGUIER, company director, born in Moscow (Russia), on September 14, 1981, residing professionally in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager;
 - b) Mr. Xavier GUYARD, company director, born in Paris (France), on May 3, 1951, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; and
 - c) Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, born in Paris (France), on May 9, 1960, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3. The private limited liability company “Artemis Audit & Advisory”, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 166716, has been appointed to assume the role as qualified independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”).

4. The directors and the auditor are appointed for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018.

5. The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d’avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-François FOURT, administrateur de société, né à Pontarlier (France), le 17 janvier 1961, demeurant à F-75017 Paris, 22, rue Tocqueville,

ici représenté par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l’acte de constitution d’une société anonyme qu’il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de “4 T Commodities and Emerging Markets Management Company S.A.” (la “Société”).

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l’assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d’effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l’assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites pour la modification de ces statuts (“les Statuts”).

Art. 2. La Société a pour objet la constitution, l’administration et la gestion, de “4 T Commodities and Emerging Markets Fund” (le “Fonds”), un fonds de titrisation constitué sous la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004, telle que modifiée (la “Loi sur la Titrisation”).

La Société pourra effectuer toutes opérations autorisées par la Loi sur la Titrisation et en rapport avec la gestion, l’administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoir constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à toutes inscriptions et tout transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des parts sociales ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds. Cette énumération doit être considérée comme exemptive et non limitative.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société et/ou le Fonds détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3 100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement de ces Statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, cette décision doit être ratifiée lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou ces Statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires non convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque devise que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élit en son sein son président.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) devra/devront être nommé(s) par le conseil d'administration conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 8. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le 1^{er} lundi de juin à 15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales des actionnaires sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute

personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quelle que soit la proportion du capital représentée sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit une majorité plus élevée. Notamment, les résolutions modifiant ces Statuts ne peuvent être adoptées qu'aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera en tout état de cause prise en conformité avec les dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel les actionnaires de la Société pourraient être parties de temps à autres.

Art. 12. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi sur les Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés et de ces Statuts.

Art. 13. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 14. La Loi sur les Sociétés s'applique partout où il n'y est pas dérogé par ces Statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier réviseur d'entreprises peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Jean-François FOURT, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de réviseurs à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - a) Madame Olga VIGUIER, administrateur de société, né à Moscou (Russie), le 14 septembre 1981, demeurant professionnellement à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager;
 - b) Monsieur Xavier GUYARD, administrateur de société, né à Paris (France), le 3 mai 1951, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; et
 - c) Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
3. La société à responsabilité limitée "Artemis Audit & Advisory", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, est nommée pour assurer le rôle de réviseur d'entreprise agréé.
4. Les administrateurs et le réviseur d'entreprises sont nommés pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.
5. Le siège de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

86080

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064687/319.

(140074539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.215.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. "IBRC Assurance Company Ltd" a company incorporated and existing under the Laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Grand Parade, 2, Dublin 6, 6th Floor (Republic of Ireland), owner of thirty-eight thousand six hundred twenty-six (38,626) B Shares;

2. M. Alan HYNES, residing at Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk (Republic of Ireland), owner of four hundred thirty-four (434) A Shares,

hereby represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on March 6th, 2014.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholder (the "Shareholders") of "BERALA", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1440 on July 12th, 2007,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 128.215 (the "Company").

The Shareholders, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Appointment of one auditor to the liquidation and determination of his powers.
4. Discharge from liability to the managers of the Company in respect of their mandates.
5. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as aforesaid, expose to the undersigned notary the following:

This meeting has been duly convened this date at this time and this place through advertisements published in the Memorial C and in the Luxemburger Wort on March 8th, 2014 and on March 18th, 2014 and by sending letters with acknowledgment of receipt dated March 5th, 2014.

It appears from the present as the forty-three thousand four hundred (43,400) shares representing the entire share capital, divided into four thousand seven hundred seventy-four (4,774) shares of Class A and thirty-eight thousand six hundred and twenty-six (38,626) shares of class B, without nominal value, thirty-eight thousand six hundred twenty-six (38,626) shares of class B and four hundred and thirty-four (434) shares of class A are represented herein. Consequently, and in accordance with Article 194 of the law on commercial companies, as amended, this meeting, attended by more than half of the share capital, or ninety percent (90%), the resolutions contained in the aforesaid agenda are validly adopted.

The Shareholders, represented as aforesaid, taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company in liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution

The Shareholders appoint "DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l." having its registered office at 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 165.956) to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Third resolution

The Shareholders appoint "DMS & Associés S.à r.l." having its registered office at 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 46.477) as commissioner auditor.

The commissioner auditor has the auditing report of the liquidator with its annexes and to report to the Assembly, convened these and other purposes.

Fourth resolution:

The Shareholders give full discharge to the managers for the execution of their mandates until today.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. "IBRC Assurance Company Ltd" une société constituée et régie par les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à Grand Parade, 2, Dublin 6, 6^{ème} étage (République d'Irlande), propriétaire de trente-huit mille six cent vingt-six (38.626) Parts Sociales B;

2. M. Alan HYNES, demeurant à Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk (République d'Irlande), propriétaire de quatre cent trente-quatre (434) Parts Sociales A,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 6 mars 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de «BERALA», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1440 en date du 12 juillet 2007,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.215 («la Société»).

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes contenues dans l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation et détermination de ses pouvoirs.
4. Décharge des responsabilités pour les gérants de la Société à l'égard de leurs mandats.
5. Divers

Les Associés, représentés comme ci-avant, exposent au notaire ce qui suit:

La présente assemblée générale a été régulièrement convoquée à cette date, à cette heure et en cet endroit par des annonces parues au Mémorial C et dans le Luxemburger Wort les 8 mars 2014 et 18 mars 2014 ainsi que par l'envoi de lettres en recommandée avec accusé de réception datées du 5 mars 2014.

Il ressort des présentes que sur les quarante-trois mille quatre cents (43.400) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, divisé en quatre mille sept cent soixante-quatorze (4.774) parts sociales de la catégorie A et trente-huit mille six cent vingt-six (38.626) parts sociales de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, trente-huit mille six cent vingt-six (38.626) parts sociales de catégorie B et quatre cent trente-quatre (434) parts sociales de catégorie A sont représentées aux présentes. Par conséquent, et conformément à l'article 194 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée générale, réunissant plus de la moitié du capital social, soit quatre-vingt-dix-pour cent (90%), les résolutions contenues dans le présent ordre du jour sont valablement adoptées.

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Les Associés nomment «DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l.» ayant son siège social au 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 165.956) pour assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

Les Associés nomment «DMS & Associés S.à r.l.» ayant son siège social au 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 46.477) en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Le commissaire-vérificateur aura la mission de contrôler le rapport du liquidateur avec ses annexes et de faire rapport à l'assemblée, convoquée entre autres à ces fins.

Quatrième résolution:

Les Associés donnent décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01.04.2014. Relation: LAC/2014/15212. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg le 01.04.2014.

Référence de publication: 2014063970/155.

(140075014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

BOP Luxembourg (125 OBS) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.634.

—
Rectificatif du dépôt L140064795 déposé le 22/04/2014

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who acted as proxyholder of BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152280, sole shareholder of BOP Luxembourg (125 OBS) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178634, incorporated on July 4, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2053, page 98515 of August 23, 2013, at the extraordinary general meeting held before the undersigned notary on 13 March 2014, not yet registered in Luxembourg Actes Civils, not yet deposit with the Trade and Company Register and not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy remains attached to the deed of the undersigned notary dated 13 March 2014.

The appearer has requested the notary to record as follows:

The sole shareholder decided in the meeting held before the undersigned notary on 13 March 2013 inter alia to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to thirteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 13,500) by way of the issuance of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, to subscribe the one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company, having a value of one hundred and nine million four hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 109,443,692.40) (the Receivable) which will be allocated as follows:

- an amount of one thousand Pound Sterling (GBP 1,000) will be allocated to the shares' nominal capital account of the Company; and

- an amount of one hundred and nine million four hundred and forty-two thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 109,442,692.40) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

The valuation of the Contribution, was erroneously valued at the time of the Increase of Capital, at one hundred and nine million four hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP

109,443,692.40) instead of its correct valuation of one hundred and four million seven hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 104,743,692.40) (the "Correct Valuation").

- It is therefore resolved, notably based on a certificate issued by the Sole Shareholder dated 12 March 2014 confirming the Correct Valuation of the Contribution, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration, to correct this clerical error appearing in the paragraph SUBSCRIPTION AND PAYMENT in the fourth resolution.

Therefore such paragraph shall be read as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared to subscribe for the one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company, having a value of one hundred and four million seven hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 104,743,692.40) (the Receivable) which will be allocated as follows:

- an amount of one thousand Pound Sterling (GBP 1,000) will be allocated to the shares' nominal capital account of the Company; and

- an amount of one hundred and four million seven hundred and forty-two thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 104,742,692.40) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

It was evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder, prenamed, and the Company (the Certificate), that:

- "the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable in a principal amount of one hundred and four million seven hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 104,743,692.40);

- as of the date of the Certificate, the aggregate value of the Receivable is of at least one hundred and four million seven hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 104,743,692.40); and

- the Receivable is contributed by the Sole Shareholder to the Company as consideration for the issue by the Company of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, all in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, an aggregate amount of one thousand Pound Sterling (GBP 1,000) being allocated to the shares' nominal capital account of the Company, and an aggregate amount of one hundred and four million seven hundred and forty-two thousand six hundred and ninety-two Pound Sterling and forty pence (GBP 104,742,692.40) being allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares."

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

	Shares
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	12,500 ordinary shares
	1,000 Mandatory Redeemable Preferred Shares
	13,500 shares
Total:	13,500 shares

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Monsieur Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ayant agi comme de mandataire BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152280, associé unique de BOP Luxembourg (125 OBS) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178634, constituée le 4 juillet 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2053, page 98515 daté du 23 août 2013, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue parvenir le notaire instrumentant en date du 13 mars 2014, non encore enregistrée à Luxembourg Actes Civils, ni déposée au Registre de Commerce et des Sociétés et non encore publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

La procuration est restée annexée audit acte du notaire instrumentant daté du 13 mars 2014.

Le comparant a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

L'associé unique a décidé lors de l'assemblée tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 13 mars 2013, entres autres d'augmenter le capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, au montant de treize mille cinq cents livres sterling (GBP 13.500), par l'émission de mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, de souscrire aux mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de les libérer entièrement par un apport en nature composé d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, ayant une valeur de cent neuf millions quatre cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 109.443.692,40) (la Créance) qui sera alloué comme suit:

- un montant de mille livres sterling (GBP 1.000) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société;

- un montant de cent neuf millions quatre cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 109.442.692,40) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Or, l'évaluation de l'Apport, a été erronément indiquée au moment de l'Augmentation de Capital, à cent neuf millions quatre cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 109.443.692,40) au lieu de sa valeur réelle de cent quatre millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 104.743.692,40).

En conséquence, il est décidé, notamment sur le fondement d'un certificat émis par l'associé unique sur la valeur de l'apport datée du 12 mars 2014 confirmant la Valeur Réelle de l'Apport, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, de corriger cette erreur matérielle apparaissant au paragraphe SOUSCRIPTION ET LIBERATION à la quatrième résolution, du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2014. Ainsi, ce paragraphe aura la teneur suivante:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, ayant une valeur de cent quatre millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 104.743.692,40) (la Créance) qui sera alloué comme suit:

- un montant de mille livres sterling (GBP 1.000) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société;

- un montant de cent quatre millions sept cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 104.742.692,40) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Il a été prouvé par un certificat émis par l'Associé Unique et la Société (le Certificat), que:

«L'Associé Unique est le propriétaire bénéficiaire et de plein droit de la Créance qui a une valeur de cent quatre millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 104.743.692,40);

A compter de la date du Certificat, la valeur totale de la Créance est d'au moins cent quatre millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 104.743.692,40); et

La Créance est apportée à la Société par l'Associé Unique en échange de l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, un montant de mille livres sterling (GBP 1.000) étant alloué au compte du capital nominal des parts sociales, et un montant de cent quatre millions sept cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling et quarante pence (GBP 104.742.692,40) étant alloué au compte de prime d'émission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.»

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, la détention de la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	12.500 parts sociales ordinaires 1.000 Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables
Total:	<u>13.500 parts sociales</u>

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête des présentes. Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14906. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014063986/169.

(140075013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Ben & Fils, Société Anonyme.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 186.741.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jacques Pierre BENGUIGUI, commerçant, demeurant à F-06210 Mandelieu, Chemin de la Theoulière;
- 2) Monsieur Roman, Maurice, Jean Louis BENGUIGUI, commerçant, demeurant à F-06210 Mandelieu, Chemin de la Theoulière; et
- 3) Mademoiselle Carla, Suzanne, Danièle BENGUIGUI, commerçante, demeurant à F-06210 Mandelieu, Chemin de la Theoulière.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BEN & FILS".

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation et la gestion de tout établissement pouvant se rattacher au secteur HORECA et notamment l'exploitation et la gestion de tout restaurant, dancing, snack-pita, friagerie, pizzeria, hôtel, brasserie, snack-bar, restauration sur foires et marchés, service-traiteur (notamment l'organisation de réceptions, dîners et autres événements en tout lieu), salon de dégustation ou autre débit de boissons avec fourniture ou non de petite restauration, la mise à disposition de salles de réunion, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle peut également exercer l'activité immobilière pour compte propre.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identifi-

cation. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoirement de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique, ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de juin chaque année à 18 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jacques Pierre BENGUIGUI, pré-qualifié, cent cinquante-huit actions,	158
2) Monsieur Roman, Maurice, Jean Louis BENGUIGUI, pré-qualifié, soixante-seize actions,	76
3) Mademoiselle Carla, Suzanne, Danièle BENGUIGUI, pré-qualifiée, soixante-seize actions,	76
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques Pierre BENGUIGUI, commerçant, né à Chaumont (France), le 20 avril 1958, demeurant à F-06210 Mandelieu, Chemin de la Theoulière;
 - b) Monsieur Roman, Maurice, Jean Louis BENGUIGUI, commerçant, né à Laxou (France), le 30 septembre 1988, demeurant à F-06210 Mandelieu, Chemin de la Theoulière; et
 - c) Mademoiselle Carla, Suzanne, Danièle BENGUIGUI, commerçante, née à Nancy (France), le 14 juin 1995, demeurant à F-06210 Mandelieu, Chemin de la Theoulière.
4. La société anonyme "BAM Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160087, est nommée comme commissaire aux comptes de la société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Jacques Pierre BENGUIGUI, pré-qualifié:

- comme président du conseil d'administration, et
- comme administrateur-délégué, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063967/217.

(140074505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

CDP ESCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 186.815.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

OHA-CDP ESCF GenPar, LLC, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 5496717, acting as general partner of OHA-CDP ESCF, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number WK-74117,

represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "CDP ESCF Holding S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 3 the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OHA-CDP ESCF GenPar, LLC, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 5496717, agissant comme associé commandité de OHA-CDP ESCF, L.P. un limited partnership constitué sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro WK-74117,

représentée par Mme Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "CDP ESCF Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou

plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, SW1Y5ES Londres, Royaume-Uni;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and
- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2014. Relation: LAC/2014/20688. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014064884/601.

(140076345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Harvest TB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.754.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Harvest TB, LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of the Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, United States of America and registered with the Department of Corporation of the State of Delaware under number 5503513.

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may, in this context, borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist and finance the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Harvest TB S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.00), represented by the following shares:

(1) seventeen thousand three (17,003) Class A ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(2) three hundred thirty-three (333) Class B ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(3) three hundred thirty-three (333) Class C ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(4) three hundred thirty-three (333) Class D ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(5) three hundred thirty-three (333) Class E ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(6) three hundred thirty-three (333) Class F ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(7) three hundred thirty-three (333) Class G ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(8) three hundred thirty-three (333) Class H ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

(9) three hundred thirty-three (333) Class I ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each; and

(10) three hundred thirty-three (333) Class J ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may, to the extent and as permitted by applicable law, acquire its own shares.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the manager or the Board of Managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves ("SR") less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$. The Available Amount, as determined by using the formula described here above, can be increased by any surplus cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption;

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Except as otherwise provided by applicable law, the transfer, sale, assignment, pledge, or other alienation of shares in the capital of the Company to a non-shareholder shall be subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the Company shall be managed by a board of managers, composed of two classes of managers: "class A manager" and "class B manager". There shall be at any time at least one class A manager and one class B manager. The class A manager shall be comprised of manager(s) residing in Luxembourg.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a class A manager is present or represented by another class A manager at a meeting of the board of managers and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one class A manager and one class B manager have approved the relevant decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, have been subscribed by Harvest TB, LLC, aforementioned, for a total subscription price of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first day of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Erik Johan Cornelis Schoop, company director, born in Amsterdam, the Netherlands, on 7 June 1970, professionally residing at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- Virginia Jennifer Strelen, company director, born in Bergisch Gladbach, Germany, on 30 May 1977, professionally residing at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

Class B Manager:

- Mel A. Williams, born in in Wilson, North Carolina, on 2 June 1966, residing at 1350 Environ Way, Chapel Hill, NC 27517, United States of America; and
- Eric Garcia, born in Houston, Texas, on 11 May 1977, residing at 600 Montgomery Street, Suite 1700, San Francisco, CA 94111; United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril,
Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Harvest TB, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du département des corporation de l'Etat du Delaware sous le numéro 5503513;

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra, dans ce contexte, emprunter sous toutes formes avec ou sans sûretés et procéder dans les limites prévues par la loi à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister et financer autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Harvest TB S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré

par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

(1) dix-sept mille trois (17.003) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(2) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(3) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(4) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(5) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(6) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(7) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(8) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune;

(9) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune; et

(10) trois cent trente-trois (333) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,00) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra racheter chacune des parts sociales de classe A à J, dans le cadre d'une réduction de capital, par l'annulation des parts sociales rachetées, dans les conditions suivantes:

- le rachat doit concerner l'entièreté des parts sociales d'une classe;

- le prix de rachat de chaque part sociale est obtenu en divisant le montant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée;

- le Montant Disponible doit être déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant et doit être approuvé par l'assemblée générale des associés sur le fondement des comptes intermédiaires de la Société. Les comptes intermédiaires de la Société doivent être préparé sur la base d'une date de moins de huit jours de la date prévue pour la réduction du capital social et de l'annulation des parts sociales de la classe donnée. Le Montant Disponible sera égal au total du bénéfice net de la société, y inclus tout bénéfice reporté («P») (i) réduit de toute perte y inclus les pertes reportées («L») (ii) et augmenté de toute prime d'émission librement distribuable (pour un montant maximum ne dépassant pas L) de même que toute autre réserve librement distribuable («SR») réduite (ii) de toute somme obligatoirement placée en réserve(s) par l'effet de la loi ou des statuts au jour de la décision («LR»). Ce Montant disponible est déterminé par l'équation suivante: $P + L + SR + LR$. Le montant disponible, tel que déterminé par la formule décrite ci-dessus, peut être augmenté de tout surplus de liquidités et/ou d'avoirs, disponibles à la Société au jour du rachat, ce surplus de liquidités et/ou d'avoirs étant payé par le compte prime d'émission pour un montant maximum équivalent à la prime d'émission au jour du rachat;

- le rachat est effectué par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée votée à la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social;

- les parts sociales rachetées doivent être annulées une fois le capital social réduit.

Art. 8. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de dispositions contraires de la loi applicable, le transfert, la vente, la cession ou tout autre disposition des parts sociales seront subordonnés à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera géré par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "gérant de classe A" et "gérant de classe B". Il y aura en toute circonstance au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. La classe de gérant A sera composée de gérant(s) résidant au Luxembourg.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un gérant de classe A est présent ou représenté par un autre gérant de classe A à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé ces décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, ont été souscrites par Harvest TB, LLC, susmentionnée, pour un prix de souscription de vingt mille dollars américains (USD 20.000,00) qui sera alloué au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt mille dollars américain (USD 20.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A

- Erik Johan Cornelis Schoop, administrateur de société, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 7 juin 1970, résidant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

- Virginia Jennifer Strelen, administrateur de société, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 Mai 1977, résidant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Gérant de classe B

- Mel A. Williams, née à Wilson, Caroline du Nord, le 2 juin 1966, résidant au 1350 Environ Way, Chapel Hill, NC 27517, Etats-Unis d'Amérique; et

- Eric Garcia, né à Houston, Texas, le 11 mai 1977, résidant au 600 Montgomery Street, Suite 1700, San Francisco, CA 94111; Etats-Unis d'Amérique;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19401. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064226/421.

(140074634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Carmudi QATAR S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 186.752.

— STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Carmudi QATAR S.C.Sp., a Special Limited Partnership, Executed on 2 May 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Middle East Internet (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 185.338 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Carmudi QATAR S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 2 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Carmudi QATAR S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 2. Mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Middle East Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 185.338 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Carmudi QATAR S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen 4 anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 2. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014064015/78.

(140074635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

CDDS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 180.163.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 8 mai 2014

Il résulte du procès-verbal qui s'est tenu en date du 8 mai 2014 que:

- L'assemblée révoque le mandat de Monsieur Philippe JEANBAPTISTE en tant qu'Administrateur-délégué et nomme en son remplacement, Monsieur Roland DE CILLIA, conseil économique, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014064882/15.

(140076199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Carmudi SAUDI ARABIA S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 186.757.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Carmudi Saudi Arabia s.c.sp., a special limited partnership, executed on 2 may 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Middle East Internet (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 185.338 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Carmudi SAUDI ARABIA S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 2 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Carmudi Saudi Arabia s.c.sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (special limited partnership), abgeschlossen am 2. mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Middle East Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 185.338 (die “Komplementärin”).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Carmudi SAUDI ARABIA S.C.Sp.” (die “Gesellschaft”)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und

Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 2. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet. Référence de publication: 2014064016/77.

(140074682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Absolute Return Strategy SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014063865/13.

(140075349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Desmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.875.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 avril 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Claude SCHMITZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,

Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014064929/19.

(140075933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.
